



Rallysprint de Solre-Saint-Géry

20 et 21 juillet 2016

Epreuve comptant pour les championnats du Hainaut, du Brabant et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une organisation en collaboration avec :

- Commune de Beaumont
- Zone de police Botha
- SRI Beaumont
- Comité de Solre-St-Géry
- Les bénévoles

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 10/05/2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : Loquet Stéphane.

Club organisateur : Hainaut Motor Club
N° d'entreprise : 820.136.087

Epreuve : Rallysprint de Solre-Saint-Géry

Visa ASAF n° : 007

Date : 21 juillet 2016

Centre de l'épreuve : Salle l'Espérance rue des Ruelles à 6500 Solre St-Géry

Règlement particulier

TIMING

4 juin 2016	Parution du règlement
5 juin 2016	Date de début des engagements
18 juillet 2016 à 13h	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
19 juillet 2016 à 20h	Attribution des numéros
19 juillet 2016 à 20h45	Affichage de la liste des engagés
20 juillet 2016 à 14h00	Ouverture de la permanence.
à 14h00	Ouverture des vérifications administratives et début des reconnaissances.
à 16h00	Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG).
à 19h00	Fermeture des vérifications administratives.
à 19h30	Fin des reconnaissances.
à 20h00	Fermeture des vérifications techniques et de la permanence.
21 juillet 2016 . à 06h45	Début des reconnaissances et ouverture des V.A. et V.T.
à 07h30	Fermeture des V.A. et V.T. et ouverture du parc fermé.
à 07h45	Fin des reconnaissances
à 07h50	Affichage de la liste des voitures qualifiées
à 08h15	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
à 11h05	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
à 13h55	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
à 16h45	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
à 17h47	Rentrée voiture n°1 au parc fermé
30 min après la dernière voiture rentrée au parc fermé,	Affichage OFFICIEUX des résultats
30 min Après affichage officieux,	Affichage OFFICIEL des résultats
30 min après affichage officiel,	Proclamation des résultats.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	Vanesse Didier	Lic. ASAF :356
Directeur de Course adjoint :	Loquet Stéphane	Lic. ASAF :362
Directeur de Course adjoint :	Bomblet David	Lic. ASAF :364
Directeur de Sécurité :	Deleersnijder Laurent	Lic. ASAF :360
Directeur de Sécurité adjoint :	Steenhoudt Guy	Lic. ASAF :359
Directeur de Sécurité adjoint :	Roger Jean-Yves	Lic. ASAF :370
Secrétaire du meeting :	De rieck Jeremie	Lic. ASAF :357
Relation concurrents :	Keppens Eric	Lic. ASAF :317
Service médical :	CRS Medical Duville Christian	
Ambulances :	Paramédical	Nombre :2
Responsable du Parc Fermé :	Monnom Dominique	
Responsable de l'ES :	Christian Careme	Lic. ASAF :872
Responsable équipe sécurité :	Dejasse Didier	Lic. CAS :21798

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,		
Président de Collège :	Vanderlin Pierre	Lic. ASAF :113
Membres :	Brecht Patrice	Lic. ASAF :266
Commissaires Techniques,		
Président de Collège :	Gilbert Georges	Lic. ASAF :973
CT: Bar Yves	Lic. ASAF: 802	CT: Liemans Katia Lic. ASAF :902
CT: Lejeune René	Lic. ASAF:227	CT: Rihoux Daniel Lic. ASAF :813
CT Stagiaire Alain Bernard	Lic ASAF 353	
Secrétaire :Catoul ML		Lic ASAF 974
	Deneufbourg Patrick	Lic. ASAF :226
Observateur ASAF :	Renard Guy	Lic. ASAF :412
Inspecteur Sécurité :	Jauquet Steve	Lic. ASAF :301

PERMANENCE

Avant et après le meeting

VANESSE Didier 19, rue Haute 7040 Quévy-le –Petit Tel 0471 640160 et 0496 936123 Après 18 h
De rieck Jérémie 51 rue Plagne, 6500 Solre-Saint-Géry Tel 0479 302870

Pendant le meeting

Loquet Stéphane Salle de l'espérance, rue des Ruelles 6500 Solre –st Géry Tel 0498 762978

TABLEAU D’AFFICHAGE

Salle de l'espérance, rue des Ruelles 6500 Solre –st Géry

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Le 21 juillet 2016 une épreuve dénommée Rallysprint de Solre-Saint-Géry, comptant pour les championnats du Hainaut, du Brabant et de la Fédération Walonnie-Bruxelles sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale show d'une longueur de 11430 m (100% asphalte), et sur 29300 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 117,2 km, dont 45,72 km d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R.

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 20 juin 2016 à 15 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » adéquate devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 5 juin 2016 et, au plus tard, le lundi 18 juillet à l'adresse suivante : **De rieck Jérémie, 51 rue Plagne, 6500 Solre-Saint-Géry.**

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N : IBAN BE 09068889415457 BIC : GKCCBEBB Intitulé : Hainaut Motor Club avec la mention RS de Solre st géry avec le nom équipage ainsi que la classe et la division.

Avant le 18 juillet (Attention aux délais bancaires !)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 140 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- 175 € pour la Division 4 ;

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'à la veille de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 18h00 .

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 19 juillet 2016 à 20h (Tel 0479 302870)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ;

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Rue du pavé, parking de la « LOCO »(Attention pas de stationnement avant le 21 Juillet à 06H00) et place de Barbençon à 6500 Barbençon .

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

La station à essence accessible durant l'épreuve est la Station ESSO Benny Collinet, chaussée de Chimay à 6500 Beaumont (elle se situera sur la liaison de retour vers le parc fermé) .

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 20 juillet 2016 entre 14h00 et 19h30 et le 21 juillet entre 6h45 et 7h45 .

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

Il sera accessible le 21 juillet à partir de 7h30

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le 20 juillet 2016 entre 14h00 et 19h00 et le 21 juillet entre 6h45 et 7h30 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille après dérogation accordée par l'organisateur).

Elles se dérouleront : Salle de l'espérance rue les Ruelles à 6500 Solre –St-Géry.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;

- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 13 du CCCT)

Elles auront lieu le 20 juillet entre 16h00 et 20h00 et le 21 juillet entre 6h45 et 7h30 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille avec dérogation de l'organisation).

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur salle L Esperance rue les Ruelles à 6500 Solre St Géry et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Lieu des éventuelles VT finales : Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors de la compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors de la compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :
30 min après l'officialisation des résultats à la Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

-1^{er} pilote du HMC .Div 123 et Div 4.

-1^{er} Copilote du HMC Div 123 et Div 4..

-1^{er} étranger

-Prix du spectacle « comité de Solre-St-Géry ».

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R

- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).

- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).

- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues -pilotes et copilotes).

- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.

- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.

- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).

- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).

- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).

- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).

- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).

- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

Road Book d'assistance

Programme en vente au centre du rallye dès le 20 juillet

Petite restauration sur place

Logement sur demande.

Art. 15.- LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy Lic. N° 311 en date du 31 Mai 2016. CSAP Hainaut...

Jauquet Steve, Lic. N° 301 en date du 01 Juin 2016 ASAF

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Jauquet Steve Lic. N° 301. en date du 18 Mai 2016.

Rallye – Sprint de SOLRE-ST-Gery 2016

Bulletin d’inscription à renvoyer pour le 18 Juillet 2016

(VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à Derieck Jeremie 51 rue Plagne à 6500 Solre –St- Géry

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu le/...../.....	Paiement reçu le/...../.....	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
		CLASSE		

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :/ « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
---------------------------	--------------------------	-------------------	--

Né(e) le : Adresse : n° : ...
Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :/ « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
---------------------------	--------------------------	-------------------	--

Né(e) le : Adresse : N° : ...
Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Divisions 1,2,3 et 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	
		Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (Pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R		Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)
Division Histo-Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L				

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le .../.../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Rallye-Sprint de Solre St Gery 2016.

n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Compagnie d'assurance : Police n° :

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.